

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 NOVEMBRE 2021

Présences :	Monsieur	Réjean Gouin	Maire
	Monsieur	François Dubeau	Poste #1
	Madame	Guylaine Beaulieu	Poste #2
	Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
	Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
	Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
	Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6
	Monsieur	Sébastien Gariépy	Directeur général

1. Ouverture et constat du quorum

M. Réjean Gouin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 H.

1.1. Dépôt déclaration d'intérêts pécuniaires des élus.

2. Adoption de l'ordre du jour

0330-2021

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Louis-David Coutu

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffé

4.1. Adoption des procès-verbaux

0331-2021

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Richard Gilbert

Adoption des procès-verbaux des dernières séances du conseil:

4.1.1. Séance spéciale du 18 octobre 2021.

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt du bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
27-09-2021	Fondation pour la santé du Nord de Lanaudière	Maire	Participation au Défi Ski Nicoletti
15-10-2021	Julie Sarrazin	Conseil	Dossier Rondeau et Racine
17-10-2021	Club Quad Matawinie	Conseil	Félicitations pour élection par acclamation.
23-10-2021	Sylvie Gariépy	Conseil	Droit d'accès à l'information
24-10-2021	Julie Sarrazin	Conseil	Descentes privées et publiques
25-10-2021	Gaétan Cusson	Maire et direction générale	Démission comité de liaison projet minier Matawinie
28-10-2021	MAMH	Maire	Octroi aide-financière dans le cadre du PRIMADA
28-10-2021	MELCC	Direction général	Demande d'autorisation – Aménagement piste cyclable
03-11-2021	Club de motoneige St-Michel-des-Saints	Municipalité	Demande d'aide financière
04-11-2021	Christian Couture	Direction générale	Demande achat terrain matricule 7778-09-5290
08-11-2021	Club radio amateur Haute-Matawinie	Municipalité	Frais ligne téléphonique

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DÉPENSES :

0332-2021

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Francis Lacelle

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	179 402.61 \$
5.1.2. Salaires	14 822.78 \$
5.1.3. Paiements automatisés	121 316.28 \$
5.1.4. Comptes à payer	308 434.68 \$

Représentés par les chèques # 21183 à # 21266, ainsi que par les dépôts directs # 942 à # 1018.

Adopté à l'unanimité.

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période d'octobre et novembre 2021

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
21183	Garage Tellier & Fils	432.53 \$
21184	Garage L.A. Morin	104.68 \$
21185	Hydro-Québec	2,826.90 \$
21186	Joliette Sécurité	461.99 \$
21187	Les Pneus & Soudures M.M. Enr.	229.96 \$
21188	Postes Canada	215.39 \$
21189	Radiateurs Jean Robillard	166.71 \$
21190	Transport Yannick Provost	593.27 \$
21191	Wex Canada Ltée	8,148.47 \$
21192	Bell Canada	59.15 \$
21193	Buanderie St-Michel Enr.	98.30 \$
21194	Services de Cartes Desjardins	217.48 \$
21195	Garage Gervais Inc.	999.96 \$
21196	Hach	502.69 \$
21197	Hydro-Québec	324.52 \$
21198	Landreville Arabel (yoga)	525.00 \$
21199	Office d'Habitation Matawinie	3,808.00 \$
21200	Quillorama de Grand Pré Inc.	3,207.80 \$
21201	Xerox Canada Ltée	322.13 \$
21202	Bassin Versant (myriophylle)	2,586.94 \$
21203	Hydro-Québec	112.53 \$
21204	Ministre des Finances du Québec	236.00 \$
21205	Purolator inc.	116.92 \$
21206	Revenu Québec	356.39 \$
21207	Wex Canada Ltée	4,970.06 \$
21208	Beauséjour Pascal (remb. Taxes)	347.85 \$
21209	Beauséjour Steven (remb. Taxes)	471.24 \$
21210	Dupuis Justine, Goudreault Steve (remb. taxes)	432.06 \$
21211	Lanoué Marcel (remb. taxes)	199.18 \$
21212	De Grandpré Joli-Cœur SENCRL	60.58 \$
21213	Hydro-Québec	3,320.45 \$
21214	Postes Canada	1,407.87 \$
21215	Régie incendie des Grandes Seigneuries	125.00 \$
21216	Télus Mobilité	984.42 \$
21217	Hydro-Québec	177.55 \$
21218	Hydro-Québec	1,202.48 \$
21219	Purolator inc.	87.72 \$
21220	Wex Canada Ltée	4,880.07 \$
21221	Services de Cartes Desjardins	137.88 \$
21222	Fonds des Pensions Alimentaires	651.35 \$
21223	Hydro-Québec	4,884.07 \$
21224	Postes Canada	244.60 \$
21225	Fonds d'information sur le Territoire	100.00 \$
21226	Maison Rondeau	3,068.68 \$
21227	Tremblay Diane (Remb. Yoga)	120.00 \$

TOTAL:

54,526.82 \$



LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

942	BLR Motorisé Inc.	268.87 \$
943	Clartech	2,190.41 \$
944	Les Entreprises B. Champagne	114.98 \$
945	Mécanique JECC Ltée	309.22 \$
946	Nicoletti Pneus & Mécanique	1,701.66 \$
947	Radiotel Inc.	321.70 \$
948	Beauséjour Dominique	180.60 \$
949	E.B.I. Environnement Inc.	32,242.02 \$
950	Librairie Martin Inc.	378.32 \$
951	Larocque – Cournoyer s.e.n.c.	5,518.80 \$
952	Peinture Maxum Inc.	7,500.00 \$
953	Bélangier Sauvé Avocats	606.20 \$
954	FQM Assurances Inc.	202.74 \$
955	Hétu Jocelyn	651.16 \$
956	Joyal Philippe	188.93 \$
957	MRC de Matawinie (piste cyclable)	834.72 \$
958	Municipalité de Saint-Zénon	1,667.68 \$
959	Satelcom Internet	239.60 \$
960	Bazinet Nancy	1,580.00 \$

TOTAL: **56,697.61 \$**

DÉBOURSÉS (ACCESD.)

2021-10	Humania	11,657.36 \$
2021-10	Revenu Québec (D.A.S.)	21,011.59 \$
2021-10	Revenu Canada (D.A.S.)	16,213.81 \$
2021-10	Revenu Québec (D.A.S.)	19,295.42 \$

TOTAL : **68,178.18 \$**

Salaires	121,316.38 \$
Frais de Banque	215.56 \$
Cotisations (r.e.e.r)	10,010.44 \$
Location véhicule (niveleuse)	4,526.24 \$
Accéo transphère	70.54 \$
Remb. PR/	\$

TOTAL : **136,139.16 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 15 NOVEMBRE 2021

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
21228	Gervais Roger, Dubeau Ginette (Remb. Taxes)	1,126.93 \$
21229	9445-4550 Québec Inc.	123.03 \$
21230	Abatt'Arbre	2,874.38 \$
21231	Acier Majeau & Fils Ltée	1,244.53 \$
21232	Allen Roulements & Techn. Ltée	551.54 \$
21233	Art Graphique Québec	617.19 \$



21234	Atelier Taureau	53.28 \$
21235	Bellerose Steven	15.41 \$
21236	Bellerose Carl	119.06 \$
21237	Messer Canada Inc.	148.78 \$
21238	Brandt	17,438.99 \$
21239	Certilab	1,440.08 \$
21240	Chloratech Inc.	402.09 \$
21241	Deslauriers Martine	50.64 \$
21242	Fleetel inc.	59.95 \$
21243	Fonds d'information sur le Territoire	235.00 \$
21244	Garage Gervais Inc.	956.95 \$
21245	Garage Tellier & Fils	2,409.28 \$
21246	Garage L.A. Morin	57.49 \$
21247	Hach	2,684.68 \$
21248	Joliette Hydraulique Inc.	47.60 \$
21249	Joliette Sécurité	377.42 \$
21250	Labrecque André	16.68 \$
21251	Les Canevas MJ Inc.	1,322.22 \$
21252	Les Pneus & Soudures M.B. Enr.	657.17 \$
21253	Les Services Financiers Caterpillar Ltée	106,430.47 \$
21254	Pompaction Inc.	826.56 \$
21255	Portes de Garage Lapierre Inc.	347.80 \$
21256	Purolator Inc.	46.21 \$
21257	Recyclage Frédéric Morin Inc.	1,050.60 \$
21258	Savaria inc.	8,277.50 \$
21259	Strongco inc.	385.23 \$
21260	Track Industriel	336.87 \$
21261	Ville de Saint-Charles-Borromée	14.56 \$
21262	Cloutier André	26.38 \$
21263	Municipalité Saint-Jean-de-Matha	1,687.85 \$
21264	Techno Diésel	2,299.68 \$
21265	Wex Canada Ltée	6,209.13 \$
21266	Xerox Canada	603.27 \$

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

961	Baril Daniel	150.00 \$
962	Beauséjour Dominique	180.60 \$
963	Bélisle Michel	46.95 \$
964	BLR Motorisé Inc.	237.88 \$
965	Boivin & Gauvin Inc.	186.26 \$
966	Camions Inter-Lanaudière	262.37 \$
967	Carrières Joliette Inc.	265.91 \$
968	Chambre de Commerce de la Haute Matawinie	129.66 \$
969	CMP Mayer Inc.	695.60 \$
970	DeLaplante Michel	959.53 \$
971	Dunton Rainville	11,032.60 \$
972	E.B.I. Environnement Inc.	30,229.36 \$
973	Fédération Québécoise des Municipalités	982.94 \$
974	Félix Sécurité	40.24 \$
975	Ferland Simon	18.98 \$
976	Ferland Patrick	136.10 \$
977	Georges-H. Durand Ltée	327.09 \$

978	Groupe BEI	8,105.74 \$
979	Harnois Energies Inc.	1,938.89 \$
980	Kenworth Montréal	50.68 \$
981	Kimiko	3,963.87 \$
982	Kiwi, le centre d'impression	931.30 \$
983	L'Ass. Des pompiers	504.00 \$
984	Lavallière André	12.17 \$
985	Lee Brian James	34.29 \$
986	Le Papetier	850.59 \$
987	Les Ent. Bourget Inc.	34.49 \$
988	Les Entreprises Nordikeau Inc.	2,874.38 \$
989	Les Entreprises MRJ Inc.	1,106.63 \$
990	Librairie Martin Inc.	445.35 \$
991	Loisir et Sport Lanaudière	40.24 \$
992	Machinerie Forget Inc.	3,607.19 \$
993	Maxi-Métal Inc.	669.24 \$
994	Mécanique JECC Ltée	770.28 \$
995	M.R.C. de Matawinie	18,930.53 \$
996	MRC de d'Autray	1,040.48 \$
997	Municipalité de Saint-Zénon	220.80 \$
998	Nicoletti Pneus & Mécanique	64.39 \$
999	Parro Info Développement Inc.	7,590.84 \$
1000	Pièces d'Auto Joliette Inc.	489.80 \$
1001	Produits Sany Inc.	239.90 \$
1002	RaymondStéphane	143.72 \$
1003	Refuge la 2 ^e Chance	489.71 \$
1004	Rona de la Haute Matawinie	920.37 \$
1005	Roy & Asselin Inc.	3,194.01 \$
1006	Sable Marco	4,153.95 \$
1007	Saint-Georges Marie-Eve	213.01 \$
1008	Sani Gear Fire	1,377.65 \$
1009	SCFP Section Locale 5261	1,895.20 \$
1010	Sintra Inc.	2,104.73 \$
1011	Stelem	3,613.09 \$
1012	Sylvain rondeau Inc.	1,586.67 \$
1013	Sylvio Champoux Inc.	1,639.54 \$
1014	Turenne Eric	22.20 \$
1015	Bélangier Sauvé Avocats	558.79 \$
1016	Bertrand Pierre Traitement de l'Eau	13,717.68 \$
1017	GBI Expert-conseils Inc.	4,433.74 \$
1018	Municipalité de Saint-Zénon	4,400.00 \$

GRAND TOTAL DÉBOURSÉS DU CONSEIL : **308,434.68 \$**

5.2. Groupe Trifide Inc. - Soumission

0333-2021

CONSIDÉRANT QU'une auscultation de chaussées de la municipalité est requise pour la mise à jour du plan d'intervention et pour la programmation TECQ 2019-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du mandat doit se faire rapidement, vu les conditions climatiques qui seront défavorables très bientôt ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'octroyer le mandat à Groupe Trifide Inc., pour la réalisation de l'auscultation des chaussées de la municipalité, pour un montant s'élevant à 20 029.79 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

5.3. Office d'Habitation Matawinie – États financiers 2020 et Budget 2021

0334-2021

ATTENDU QUE l'Office d'Habitation Matawinie a fait parvenir à la municipalité une copie des états financiers de 2020, ainsi qu'une copie du rapport d'approbation du budget 2021 daté du 5 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la part de la municipalité au 31 décembre 2020 est de 2 961 \$;

CONSIDÉRANT QUE le déficit total prévu pour l'exercice 2021 est de 8 473 \$ avant capitalisation, ce qui représente une contribution de 847 \$ pour la municipalité ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu :

- **D'émettre** un chèque au montant de 2 961 \$ à l'Office d'Habitation Matawinie, incluant les montants des exercices antérieurs et la somme due pour 2020 ;
- **D'approuver** le budget 2021 et la dépense de 847 \$ représentant la contribution de la municipalité pour le déficit prévu à l'exercice 2021.

Adopté à l'unanimité.

5.4. Couvre-planchers Joliette Inc. - Soumission

0335-2021

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de plancher se doit d'être changé dans les locaux qu'occupe la Maison des jeunes du Nord au Centre communautaire ;

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Il est résolu d'accepter la soumission de Couvre-Planchers Joliette Inc., de 7 932.60 \$, afin d'effectuer les travaux nécessaires.

Adopté à l'unanimité



5.5. Brandt Trois-Rivières – Facture 5702444

0336-2021

CONSIDÉRANT QUE d'importantes réparations et de la maintenance devaient être faites sur la rétrocaveuse John Deere (unité # 14) ;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'acquitter la facture # 5702444 de Brandt Trois-Rivières, au montant de 7 841.28 \$ plus taxes en ce qui a trait aux pièces et 7 263.13 \$ plus taxes de main-d'oeuvre, totalisant 15 104.41 \$ plus taxes pour les réparations requises de l'unité # 14.

Adopté à l'unanimité

5.6. Excavation Sylvain Rondeau Inc. – Facture # 2159

0337-2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit tamiser le sable qui sera utilisé pour l'entretien hivernal de la chaussée 2021-2022 ;

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'acquitter la facture # 2159 de 16 644 \$ plus taxes, à Excavation Sylvain Rondeau Inc. pour les services détaillés suivants :

- Tamiseur : 76 heures à 89 \$/h pour un total de 6764 \$;
- Chargeur JD 624 : 82 heures à 100 \$/h pour un total de 8 200 \$;
- Chargeur WA 380 : 14 heures à 120 \$/h pour un total de 1 680 \$.

Adopté à l'unanimité

5.7. Gestion Sanitaire DM – Location camion

0338-2021

CONSIDÉRANT QUE le camion Freightliner 2011 (unité # 20), servant à la collecte des matières résiduelles, est temporairement hors service ;

CONSIDÉRANT QUE les collectes ponctuelles des ordures ménagères, matières recyclables et organiques doivent toutes de même avoir lieu ;

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de faire affaire avec Gestion sanitaire DM, pour la location d'un camion servant à la collecte des matières résiduelles, pour une période indéterminée, selon les modalités suivantes ;

- 5 500 \$ plus taxes mensuellement ;
- 1 500 \$ plus taxes hebdomadairement ;
- 400 \$ plus taxes quotidiennement .

Adopté à l'unanimité.

5.8. Garage Villemaire & fils Inc. - Soumission

0339-2021

CONSIDÉRANT QUE les pneus de la rétrocaveuse (unité # 14) et de la niveleuse (unité # 10) se devaient d'être changés ;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'accepter les soumissions # 0262684 et # 0263120, totalisant un montant de 7 805.98 \$ plus taxes, pour l'achat des pneus de l'unité # 14 et # 10.

Adopté à l'unanimité.

5.9. MRC de Matawinie – Taxibus 2021

0340-2021

ATTENDU QUE le service de Taxibus connaît un franc succès sur le territoire de la MRC de Matawinie ;

CONSIDÉRANT QUE les projections d'achalandage et des dépenses d'ici la fin de l'année 2021 sont supérieures aux prévisions établies ;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Matawinie, lors de la séance du 5 octobre 2021, a convenu d'établir une quote-part spéciale 2021, au montant de 215 000 \$ réparti conformément au règlement 208-2019-1 ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'acquitter la facture # 210397 de la MRC de Matawinie, détaillant la quote-part spéciale 2021 attribuée à la municipalité, au montant de 11 958 \$.

Adopté à l'unanimité.

5.10. La 2^e chance refuge – Soumission

0341-2021

Proposé par : Guylaine Beaulieu
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- **De** retenir les services de contrôleur animalier de La 2^e chance refuge, pour l'application du règlement #588-2016, règlement concernant les animaux, incluant tous ses amendements subséquents, ainsi que pour la surveillance, le contrôle et le ramassage des animaux sur le territoire pour une période d'un an ;
- **De** verser au contrôleur l'intégralité des revenus de la vente de licences de chien, à raison de 20 \$ (taxes incluses) par licence et de 150 \$ (taxes incluses) par permis de chenil ;
- **Après** approbation, de défrayer les coûts encourus pour les frais de montage et d'impression, des reçus de paiement des licences et des feuillets expliquant les règlements de la municipalité ;
- **D'**assister le contrôleur dans toutes ses démarches visant à faire respecter les règlements municipaux ;
- **Que** la municipalité puisse renouveler ledit contrat aux mêmes conditions, pour trois périodes additionnelles de 12 mois, soit jusqu'en 2024 ;
- **De** verser à La 2^e chance refuge les sommes dues dans les 30 jours suivant la facturation ;
- **De** mandater Sébastien Gariépy, directeur général et trésorier, à signer l'entente contractuelle entre les parties.

Adopté à l'unanimité.

5.11. Nordikeau – Offre de services

0342-2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté Nordikeau, afin de l'assister dans une démarche visant la disposition/valorisation des boues entreposées dans des sacs sur le pourtour de l'étang aéré numéro 1 de la station d'épuration ;

CONSIDÉRANT l'importance de la différence des coûts à la tonne de boues entre la valorisation en sablière versus agricole, soit 191 \$ vs 63 \$ la tonne ;

CONSIDÉRANT les recommandations de Nordikeau d'opter pour la disposition de la totalité des boues en milieu agricole ;

CONSIDÉRANT QU'il faut procéder à l'échantillonnage et la caractérisation des boues entreposées dans les sacs ;

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu :

- **De** mandater Nordikeau à procéder aux démarches de disposition des boues ;
- **De** disposer de la totalité des boues en milieu agricole, ce qui représente un coût total estimé à 41 700 \$ plus taxes, pour un coût moyen de 63 \$ la tonne ;
- **De** défrayer un montant de ±2 350 \$ plus taxes, pour l'échantillonnage, l'analyse en laboratoire, les frais et déplacement ;

- **D'utiliser** les fonds restant du règlement 659-2020 (Dépenses relatives au réseau d'égoût), afin de couvrir tous les frais.

Adopté à l'unanimité

5.12. Léo Landreville Entrepreneur Électricien – Soumission

0343-2021

CONSIDÉRANT QUE plusieurs ampoules sont à changer au parc des loisirs Serge Dessureault et sous le toit de la patinoire ;

CONSIDÉRANT QUE des menus travaux électriques sont à faire et les lampes sont à laver avant la saison d'hivers ;

Proposé par : Louis-David Coutu

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la soumission de Léo Landreville Entrepreneur Électricien au montant de 4 835 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

5.13. Savaria Inc. – Soumission

0344-2021

ATTENDU QUE l'accès à la mairie, pour les personnes à mobilité réduite, est plutôt difficile ;

ATTENDU QUE le projet d'installation d'une plate-forme élévatrice extérieure à la mairie est admissible à une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) ;

CONSIDÉRANT QUE la mairie se doit d'être accessible à tous les citoyennes et citoyens peu importe leurs conditions ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'approuver la soumission de Savaria Inc. pour l'achat et l'installation d'une plate-forme élévatrice extérieure adjacente à la mairie, pour un montant total de 17 900 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

5.14. Fondation pour la santé du Nord de Lanaudière – Défi Ski Nicoletti

0345-2021



ATTENDU QUE le Défi Ski Nicoletti est une activité-bénéfice pour l'amélioration des soins de santé et des services sociaux offerts à toute la population du nord de Lanaudière et plus précisément à la MRC de Matawinie ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de soutenir l'événement en effectuant un don de 600 \$.

Adopté à l'unanimité.

5.15. Comptoir alimentaire de la Haute-Matawinie – Demande d'aide financière

0346-2021

CONSIDÉRANT QUE les besoins sont toujours grandissant concernant l'aide alimentaire aux familles à faible revenu ;

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Il est résolu d'accorder une aide financière de 1 500 \$ au Comptoir alimentaire de la Haute-Matawinie.

Adopté à l'unanimité.

5.16. Auberge du lac Taureau – Paniers de Noël 2021

0347-2021

CONSIDÉRANT QUE l'Auberge du lac Taureau souhaite offrir des paniers de Noël familiaux qui seront distribués à la communauté par le biais du Comptoir alimentaire de Saint-Michel-des-Saints.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu de faire un don de 500 \$, afin de soutenir l'Auberge du Lac Taureau pour la confection de paniers de Noël.

Adopté à l'unanimité.

5.17. Club Quad Matawinie – Demande d'aide financière

0348-2021

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Matawinie sollicite le support financier de la municipalité, afin de poursuivre les efforts au niveau de l'entretien et le développement de sentiers sécuritaires ;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Matawinie s'affaire à mettre en place de nombreux projets concernant les sentiers futurs et existants ;

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'accorder un montant de 2 000 \$ à Club Quad Matawinie, afin de les aider à l'entretien des sentiers et à la réalisation des nombreux projets futurs.

Adopté à l'unanimité.

5.18. Club de motoneige St-Michel-des-Saints – Demande d'aide financière

0349-2021

CONSIDÉRANT la situation actuelle dû à la pandémie, rendant difficile la tenue d'activités de financement ;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'accorder, à nouveau cette année, une aide financière de 5 000 \$ au Club de motoneige St-Michel-des-Saints.

Adopté à l'unanimité.

5.19. Club de radio amateur Haute-Matawinie – Aide financière annuelle

0350-2021

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'aider financièrement le Club de Radio Amateur de Saint-Michel-des-Saints en versant un montant de 795.36 \$, pour couvrir les frais annuels du lien téléphonique.

Adopté à l'unanimité.

5.20. Chambre de commerce de la Haute-Matawinie – Certificats cadeaux

0351-2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne sait toujours pas si elle pourra offrir un souper de Noël à son personnel, vu les circonstances particulières liées à la COVID-19, mais qu'elle désire tout de même souligner l'événement ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'offrir un certificat cadeaux de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie, d'un montant de 50 \$ à chacun des employés, échangeable chez tous

les commerçants de notre municipalité, pour un montant total de 3 350 \$, dans le cas où un souper de Noël ne pourrait pas avoir lieu.

Adopté à l'unanimité.

6. Direction et Ressources humaines

6.1. Projet minier Matawinie – Rapport mensuel

7. Urbanisme & Environnement

7.1. Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats

7.2. Comité consultatif d'urbanisme – Fin de mandat

0352-2021

ATTENDU QUE le mandat de M. Éric Beauséjour prenait fin en septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Beauséjour souhaite poursuivre son implication au sein du CCU ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de renouveler le mandat de M. Éric Beauséjour pour une durée de 2 ans., tel que recommandé par le CCU (133 CCU 2021), donc le tableau des membres actifs serait modifié comme suit :

Nom du membre	Début du mandat	Durée du mandat	Fin du mandat
Poste vacant	xxx	24 mois	xxx
Éric Beauséjour	Octobre -21	24 mois	octobre-23
Jacques Senécal	juillet-21	24 mois	juillet-23
Diane Racine	sept-20	24 mois	mai-22
Poste vacant	xxx	24 mois	xxx

Adopté à l'unanimité

7.3. Matricule 7679-83-5527 – Demande de dérogation mineure

0353-2021

ATTENDU QUE la demande concerne un spa implanté en cours avant, ce qui contrevient à l'article 6.5.2 du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE la topographie de la propriété fait que l'installation est beaucoup plus élevée que le niveau du chemin public ;

CONSIDÉRANT QUE le spa est installé sur la galerie rattachée à l'habitation du côté du chemin public ;

CONSIDÉRANT QU'une bande relativement boisée est présente entre le chemin public et l'habitation ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation est très peu visible du chemin ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure, pour la propriété située au 50, ch. du Domaine (matricule 7679-83-5527), à la condition que la bande boisée présente entre l'habitation et le chemin du Domaine soit conservée, afin d'atténuer l'impact visuel sur l'installation., tel que recommandé par le CCU (134 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.4. Matricule 7679-83-0612 - Demande de dérogation mineure

0354-2021

ATTENDU QUE la demande concerne une habitation reconstruite et agrandie sans permis à 8.55 mètres de la limite de propriété avant, ce qui contrevient à l'article 5.3.6 du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment a été reconstruit au lieu d'être rénové ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est rapproché de la limite de propriété avant, par rapport à la situation d'avant (environ 1 mètre plus près) ;

CONSIDÉRANT QU'un abri à bois doit être relocalisé conformément à la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation septique existante fut construite en 1983 ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure, pour la propriété située au 60, ch. du Domaine (zone Vb-3, matricule 7679-83-0612),

conditionnellement à ce que l'installation septique soit changée et à ce que la zone tampon boisée existante, entre l'habitation et la limite de propriété avant soit reboisée avec des conifères et maintenue boisée. Un suivi devra être effectué par la municipalité, tel que recommandé par le CCU (136 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.5. Matricule 8474-34-9383- Demande de dérogation mineure

0355-2021

ATTENDU QUE la demande concerne une galerie construite pour une roulotte destinée à des fins de séjour temporaire, ce qui contrevient à l'article 7.1.4 du règlement de zonage # 320-1992 ;

ATTENDU QUE la galerie a déjà été construite, sans autorisation, afin de permettre à un enfant lourdement handicapé d'y avoir accès ;

CONSIDÉRANT QUE la situation va à l'encontre du principe d'une roulotte destinée à des fins de séjours temporaires ;

CONSIDÉRANT QUE la roulotte n'est pas située dans un terrain de camping, mais bien sur un terrain résidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE prochainement, en lien avec le nouveau schéma d'aménagement adopté par la MRC de Matawinie, les roulottes destinées à des fins de séjours temporaires ne seront plus autorisées ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de refuser la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 440, ch. Cloutier (matricule 8474-34-9383), tel que recommandé par le CCU (137 CCU 2021).

Adopté à la majorité

7.6. Matricules 7678-67-8424 et 7678-77-3501 - Demande de dérogation mineure

0356-2021

ATTENDU QUE la demande concerne le lotissement de 2 terrains riverains ayant des frontages inférieurs à 55 mètres, ce qui contrevient à l'article 10.2.1 du règlement de lotissement # 321-2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les terrains auraient 34.87m et 34.86m, au lieu de 55m, tel qu'exigé ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation sur le lotissement exige des terrains beaucoup plus larges ;

CONSIDÉRANT QUE les terrains sont situés dans une zone assujettie à un PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE la situation rendra presque impossible le respecter des aires tampons latérales exigées (10m de largeur minimum) ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation sur les PIIA exige que le chemin d'accès soit aménagé afin que l'habitation ne soit pas visible de la rue publique ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de refuser la demande de dérogation mineure pour les 2 propriétés situées sur le chemin des Conifères, plus précisément sur les lots 6 074 985 et 6 322 654 (matricules 7678-67-8424 et 7678-77-3501), tel que recommandé par le CCU (138-CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.7. Matricule 7768-18-0982– Demande de dérogation mineure

0357-2021

ATTENDU QUE la demande concerne une habitation construite n'ayant pas de façade faisant face à la voie de circulation, ce qui contrevient à l'article 6.2.6 du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située sur un chemin privé ;

CONSIDÉRANT QUE l'habitation est située très loin du chemin publique (chemin St-Joseph) ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur est très boisé ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 50, ch. de l'Harmonie (zone Ru-17, matricule 7768-18-0982), tel que recommandé par le CCU (139 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.8. Matricule 7374-69-1002 - Demande de permis d'aménagement de terrain (PIIA, zone Va-2)

0358-2021

ATTENDU la demande de permis d'aménagement de terrain (PIIA, zone Va-2), pour la propriété située sur le chemin des Castors (lot 6 413 544, matricule 7374-69-1002) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation sur les PIIA ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de permis d'aménagement de terrain, tel que recommandé par le CCU (140 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.9. Matricule 7577-50-1973– Demande de permis de construction d'une habitation (PIIA, zone Va-3)

0359-2021

ATTENDU la demande de permis de construction d'une habitation (PIIA, zone Va-3), pour la propriété située au 1631, ch. des Conifères (matricule 7577-50-1973) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le plan projet de l'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre n'indique pas le pourcentage de pente du chemin d'accès ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de permis de construction d'une habitation conditionnellement à ce que l'arpenteur-géomètre fournisse l'information sur le pourcentage de pente du chemin d'accès et que cette pente soit conforme, tel que recommandé par le CCU (141 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.10. Matricule 6773-69-1261 - Projet de lotissement

0360-2021

ATTENDU le projet de lotissement pour une propriété située sur le chemin du Lac-de-la-Dame, plus précisément sur les lots 6 142 056 et 6 143 533 (matricule 6773-69-1261) (plan préparé par Gilles Dupont, arpenteur-géomètre, dossier 29010, minute 40088, en date du 22 octobre 2021) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement est conforme à la réglementation ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter le projet de lotissement (lots 6 142 056 et 6 143 533, matricule 6773-69-1261), tel que recommandé par le CCU (142 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.11. Matricule 7272-19-5805 - Demande de dérogation mineure

0361-2021

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire à 5 mètres d'une limite de propriété avant au lieu de 15 mètres, ce qui contrevient à l'article 16.2.2-2) du règlement sur les PIIA # 400-1998 ;

CONSIDÉRANT QUE la limite avant concerne un chemin privé très peu passant ;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin privé n'était pas cadastré lorsque le demandeur a acheté son terrain et obtenu son permis de construction d'habitation ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur doit reboiser tout le long de ses limites de propriété, sur une profondeur minimale de 5 mètres ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 520, rue Vic (zone Va-2, matricule 7272-19-5805), tel que recommandé par le CCU (146 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.12. Matricule 7664-97-0211 – Demande de modification de zonage

0362-2021

ATTENDU QUE la demande concerne l'ajout à la zone Ru-24 d'un usage autorisant la réparation et l'entretien de camions poids lourd (commerce routier) ;

CONSIDÉRANT QUE l'endroit actuel des opérations, situé à l'intersection des rues Brassard et Provost, n'est définitivement pas l'idéal en raison de l'achalandage des camions poids lourd ;

CONSIDÉRANT QUE le bruit généré par les camions lorsque débute leurs opérations, très tôt le matin, incommode le voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE la visibilité des automobilistes est parfois difficile à l'intersection, ce qui est dû aux nombreux camions stationnés en bordure de la rue Provost ;

Proposé par : Louis-David Coutu

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'accepter la demande de modification de zonage, pour la propriété située sur le chemin Brassard, plus précisément sur le lot 48-48, rang 6, canton Provost (matricule 7664-97-0211), à la condition qu'une bande boisée naturelle de 10 mètres soit conservée aux limites de la propriété, soit tout autour du

commerce routier où sera effectués les réparations et l'entretien des camions poids lourd.

Adopté à l'unanimité

7.13. Matricule 7576-76-5924 - Demande de permis d'aménagement de terrain

0363-2021

ATTENDU la demande de permis d'aménagement de terrain pour une propriété située sur le chemin des Conifères, plus précisément sur une partie du lot 7-1, rang 2 Sud-Est, canton de Provost (PIIA, zone Va-3, matricule 7576-76-5924) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à aménager un sentier d'accès pour piétons ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation sur les PIIA (règlement # 400-1998) ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'accepter la demande de permis d'aménagement de terrain (matricule 7576-76-5924), tel que recommandé par le CCU (148 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.14. Bassin versant St-Maurice – Comité de concertation

0364-2021

ATTENDU QU'un comité de concertation du secteur Saint-Michel-des-Saints a été mis en place par le Bassin versant St-Maurice (BVSM) ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a pour but de soutenir la table de concertation officielle du BVSM dont la mission est d'améliorer la qualité de l'eau et des écosystèmes sur son territoire ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de mandater Pascal Ferland, directeur de l'urbanisme et de l'environnement et Léa-Corinne Bolduc, inspectrice en bâtiment et environnement, afin de représenter la municipalité et siéger sur le comité de concertation du secteur de Saint-Michel-des-Saints à titre de membres officiels.

Adopté à l'unanimité

8. Avis de motion :

9. Adoption des règlements :



10. Loisirs & Parcs :

11. Hygiène du Milieu

12. Travaux publics

13. Sécurité Publique

13.1. **Pompier 1 – Nomination**

0365-2021

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de nommer M. Kevin Brisson en tant que pompier 1, suivant la période de probation habituelle de 8 mois.

Adopté à l'unanimité

14. Administration

14.1. **Volet 4-Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité – Mise en place d'un service de sauvetage nautique intermunicipal**

0366-2021

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Michel-des-Saints et du TNO de la MRC de Matawinie désirent présenter un projet de mise en place d'un service de sauvetage nautique intermunicipal dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- **QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints s'engage à participer au projet de mettre en place un service de sauvetage nautique intermunicipal et à assumer une partie des coûts ;
- **QUE** le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;
- **QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- **QUE** le conseil nomme la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, organisme responsable du projet ;
- **QUE** le maire et le directeur général/greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adopté à l'unanimité

14.2. Vente matricule 7872-40-0496 – Signataires

0367-2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris la décision de vendre le terrain portant le matricule 7872-40-0496, au montant de 17 829.96 \$ plus taxes, à M. Martin Szabo ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de mandater Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et greffier-trésorier, à signer, à titre de représentant de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tout document relatif à la vente dudit terrain (matricule 7872-40-0496).

Adopté à l'unanimité

14.3. Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie – Cession CA de la Baie Dominique

0368-2021

ATTENDU QUE le 29 avril 2020 la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a obtenu un certificat d'autorisation du MELCC, portant le numéro 401891167 ;

CONSIDÉRANT QUE le CA doit être modifié afin de permettre l'ajout du quai d'embarquement du bateau de croisière de la SDPRM ;

CONSIDÉRANT QUE le CA expire en avril 2022 et que la SDPRM souhaite prolonger la durée du CA ;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu que la municipalité cède le CA #401891167 à la société de développement des parcs de la Matawinie.

**Francis Lacelle se retire
Adopté à l'unanimité*

14.4. Matricule 6777-12-1122 – Cession de chemin

0369-2021

CONSIDÉRANT QUE suite à la rénovation cadastrale, un chemin de colonisation (matricule 6777-12-1122, lot 6 143 615) appartenant à la municipalité s'est retrouvé à l'intérieur du lot 6 142 047, propriété de Forêt privée D.M. Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE Forêt privée D.M. Inc. est en processus de vente dudit terrain et qu'il souhaite fournir les titres en bonne et due forme au futur propriétaire ;



CONSIDÉRANT QUE Forêt privée D.M. Inc. demande à la municipalité de lui céder le chemin de colonisation en question ;

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu de céder le chemin de colonisation portant le matricule 6777-12-1122, plus précisément le lot 6 143 615 à Forêt privée D.M. Inc. et d'autoriser Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et greffier-trésorier à signer tout document relatif à la cession du chemin, au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

14.5. Élus municipaux – Attribution des responsabilités

0370-2021

ATTENDU le nouveau mandat, de 2021 à 2025, du conseil municipal élu par acclamation en date du 4 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE tous et chacun ont des responsabilités définies ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu :

- **D'attribuer** les responsabilités des élus comme suit :

M. Réjean Gouin Maire

- De par sa fonction est membre de tous les comités
- Administration

M. François Dubeau Siège #1

- Finances
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Municipalité amie des aînés (MADA)
- Office d'habitation Matawinie
- Rendez-Vous Country

Mme Guylaine Beaulieu Siège #2

- Finances
- Traitement des eaux
- Chambre de commerce
- Rendez-Vous Country
- Embellissement

M. Francis Lacelle Siège #3

- Sécurité publique
- Environnement
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Associations de lacs
- Jeunes entrepreneurs Haute-Matawinie (JEHM)



- M. Gilles Sénécal** **Siège #4**
- Voirie
 - Terrains et bâtiments
 - Traitement des eaux
 - Gestion matières résiduelles (PGMR)

- M. Richard Gilbert** **Siège #5**
- Voirie
 - Terrains et bâtiments
 - Club Quad et motoneige
 - Sécurité publique
 - Gestion matières résiduelles (PGMR)

- M. Louis-David Coutu** **Siège #6**
- Commission des loisirs culturels et communautaires (CLCC)
 - Loisirs St-Michel Inc.
 - Traitement des eaux
 - Jeunesse (JEHM, Maison des jeunes du nord, etc.)

- **QUE** le mandat de maire suppléant soit occupé à tour de rôle, par périodes de huit mois, à partir du 14 novembre 2021 et détaillées comme suit :
 - M. Francis Lacelle de novembre 2021 à juin 2022 ;
 - M. Richard Gilbert de juillet 2022 à février 2023 ;
 - M. Gilles Sénécal de mars 2023 à octobre 2023 ;
 - M. François Dubeau de novembre 2023 à juin 2024 ;
 - M. Louis-David Coutu de juillet 2024 à février 2025 ;
 - Mme Guylaine Beaulieu de mars 2025 à octobre 2025.

Adopté à l'unanimité

14.6. Desjardins – Signataires folio 600088

0371-2021

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu :

- **QUE** les personnes suivantes soient autorisées à signer au compte 600088 :

Monsieur Réjean Gouin, maire
ou
Monsieur Francis Lacelle, maire suppléant

et

Monsieur Sébastien Gariépy, directeur général/greffier-trésorier
ou
Monsieur Claude Benoit, greffier-trésorier adjoint

- **QUE** la présente résolution soit à la demande d'admission des différents folios existant et/ou à venir ;
- **QUE** la présente résolution annule toutes autorisations antérieures.

Adopté à l'unanimité

14.7. Visa Desjardins – Émission carte de crédit

0372-2021

Proposé par : Gilles Sénécal
 Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'autoriser l'émission d'une carte de crédit Visa Desjardins au nom de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, de nommer comme détenteur Sébastien Gariépy, directeur général et greffier-trésorier et d'accorder une limite de crédit à 10 000 \$.

Adopté à l'unanimité

14.8. Ventes pour taxes 2022 – Dépôt de la liste des comptes d'impôts fonciers impayés

0373-2021

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 1022 et 1023 du Code Municipal, la municipalité a l'obligation de déposer la liste des débiteurs n'ayant pas acquitté, en tout ou en partie, leurs impôts fonciers suite à la préparation du rôle de perception et l'envoi des comptes de taxes.

CONSIDÉRANT la présente liste :

MATRICULE	TOTAL
8571 42 0423.00 0000	768.73 \$
7474 91 5645.02 0000	255.14 \$
7480 84 9130.01 1070	3 279.10 \$
7474 91 5645.04 0000	384.42 \$
8075 79 0985.00 0000	944.02 \$
8075 79 5538.00 0000	854.24 \$
8075 79 9501.00 0000	858.91 \$
8075 88 4459.00 0000	943.04 \$
8075 89 7887.00 0000	833.05 \$
8075 99 3133.00 0000	812.18 \$
8076 70 8777.00 0000	812.18 \$
8076 80 4031.00 0000	835.55 \$
8076 81 4837.00 0000	900.39 \$
8076 90 9218.00 0000	905.64 \$
8076 91 3520.00 0000	910.32 \$
8176 01 0885.00 0000	1 279.52 \$
8176 02 9469.00 0000	1 298.04 \$
8176 13 6045.00 0000	1 111.28 \$

MATRICULE	TOTAL
8875 16 5395.00 0000	998.98 \$
8077 83 7785.00 0000	2 246.23 \$
6566 67 9398.00 0000	236.31 \$
7370 13 1887.00 0000	1 919.10 \$
6868 96 2335.00 0000	198.87 \$
7269 53 6869.00 0000	399.32 \$
7269 83 1006.00 0000	295.32 \$
6868 57 7279.00 0000	330.51 \$
7673 81 5020.00 0000	298.04 \$
7665 90 1005.00 0000	1 457.61 \$
6574 27 8754.00 0000	1 210.11 \$
7273 80 9145.00 0000	10 194.78 \$
7273 91 2609.00 0000	743.27 \$
7471 49 1728.00 0000	2 557.14 \$
7771 97 1116.00 0000	1 623.31 \$
8474 09 8324.00 0000	855.04 \$
8474 19 1008.00 0000	1 312.91 \$
8474 19 2738.00 0000	3 112.66 \$

8176 22 4829.00 0000	520.26 \$
8176 24 0223.00 0000	1 059.87 \$
8176 24 6862.00 0000	612.31 \$
8176 25 2307.00 0000	612.28 \$
8177 30 1759.00 0000	2 569.50 \$
7374 22 1887.00 0000	296.60 \$
6868 85 2452.00 0000	390.30 \$
6869 71 3437.00 0000	950.59 \$
8074 75 3010.00 0000	212.79 \$
6466 98 4510.00 0000	1 598.84 \$
7369 69 7598.00 0000	224.92 \$
7765 34 7154.00 0000	144.12 \$
7271 51 0451.00 0000	1 524.54 \$
7271 70 5537.00 0000	1 194.16 \$
6968 06 3471.00 0000	1 376.71 \$
6868 36 6877.00 0000	196.01 \$
6868 37 1038.00 0000	173.95 \$
6573 77 2411.00 0000	838.93 \$
7979 34 8751.00 0000	1 888.15 \$
7771 26 2707.00 0000	169.29 \$
7271 32 4514.00 0000	1 558.56 \$
7779 12 7240.00 0000	1 994.25 \$
6973 11 7088.00 0000	430.89 \$
6973 03 8875.00 0000	262.07 \$

7368 83 7319.00 0000	1 968.60 \$
7567 12 7775.00 0000	1 182.67 \$
7368 45 1348.00 0000	932.00 \$
7368 54 8199.00 0000	1 436.86 \$
7072 03 1162.00 0000	175.64 \$
6968 14 6684.00 0000	788.05 \$
7371 10 2129.00 0000	3 128.25 \$
7371 10 1154.00 0000	541.68 \$
7270 76 8377.00 0000	22 049.31 \$
6967 59 7804.00 0000	1 469.49 \$
6869 71 9758.00 0000	635.11 \$
7679 79 2314.00 0000	408.41 \$
7271 93 5372.00 0000	3 539.96 \$
7370 96 4045.00 0000	9 010.16 \$
7673 61 5535.00 0000	324.15 \$
8374 15 7409.00 0000	1 974.46 \$
7775 53 3467.00 0000	609.42 \$
6869 33 7609.00 0000	309.35 \$
7569 93 1590.00 0000	1.23 \$
7365 95 6164.00 0000	2 311.50 \$
7271 86 4195.00 0000	3 362.67 \$
7781 19 6403.00 0000	480.88 \$
8077 84 1489.00 0000	45.46 \$
GRAND TOTAL : 125 460.46 \$	

Proposé par : Louis-David Coutu

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu:

- De transmettre à la MRC de Matawinie la liste d'impôts fonciers qui demeureront impayés au 31 décembre 2021, pour en faire partie intégrante afin qu'ils soient vendus pour défaut de paiement des impôts fonciers (2022) ;
- D'autoriser le directeur général/greffier-trésorier ou son adjoint à se porter adjudicataire au nom de la municipalité lors de ladite vente.

Adopté à l'unanimité

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

0374-2021

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

La séance est levée à : 21 H 15

Adopté à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Sébastien Gariépy
Directeur général / greffier-trésorier